



Blog internet skyrock avec photos osées

Par **Cordeau**, le **07/03/2011** à **15:13**

Bonjour, rnje me permets de vous écrire car mon fils a crée un blog SKYROCK où il a mis des photos osées de sa copine (Sous-vêtements), pour aucune raison valable et et il a reçu un message comme quoi son compte a été cloturé par SKYROCK et dans son message de cloture, on lui a indiqué que son dossier était transmis au Procureur de la République de Paris.rnJe souhaiterais savoir quelle(s) sanction(s) encourerait-il (Peine de Prison, amende), comment nous allons être prévu et tout ce qui vous paraît utile de savoir, rnen vous remerciant par avance.rnrnMr Cordeau.

Par **chris_ldv**, le **08/03/2011** à **16:31**

Bonjour, rnrnPlusieurs questions: rnrn1) quel est l'age de votre fils ? rn2) quel est l'age de l'amie de votre fils dont les photos ont été publiées sur internet ? rn3) si elle est majeure l'amie de votre fils a t elle donné son accord écrit préalable à la publication de photos d'elles en sous vêtements ? rnrnCordialement,

Par **mimi493**, le **08/03/2011** à **18:18**

Photos érotiques ou pornographiques ? rnLa victime a porté plainte si elle n'était pas consentante pour cette publication ?

Par **Cordeau**, le **09/03/2011** à **10:47**

En réponse à Chris :
1) Mon fils a 17 ans
2) Son amie a 16 ans
3) Non elle n'avait pas donné son accord, elle n'est pas encore au courant.

En réponse à Mimi493 :
Elle n'a pas porté plainte vu qu'elle n'est pas au courant, c'est Skyrock blog qui a cloturé son compte.

Que risque-t-il ? Et Comment allons nous être prévenu en tant que parents ?